

Date de la convocation	18 novembre 2024
Membres en exercice	18
Présents	15
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

n°D20241128 – 04e

Objet : Transfert des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales à Menville appartenant à l'Association Syndicale Libre (ASL) « Hameau de Côte Vieille »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3.5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que l'Association Syndicale Libre (ASL) Hameau de Cote Vieille demande le transfert amiable dans le domaine public des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales du lotissement Hameau de Cote Vieille situé sur la Commune de Menville ;

Considérant que les ouvrages correspondent à un réseau d'eaux usées de 656,50 mètres linéaires et un réseau d'eaux pluviales de 741 mètres linéaires ;

Considérant que demande présentée respecte la réglementation en vigueur, y compris les prescriptions techniques de Réseau31 en la matière ;

Considérant qu'en particulier, les plans de récolement des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales du lotissement ont été fournis et les rapports d'inspection télévisée réalisés sont conformes ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver le transfert à titre gratuit des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales à Menville appartenant à l'ASL Hameau de Cote Vieille, tous les frais relatifs à ce transfert étant à la charge de l'ASL ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif au transfert et notamment la convention fixant les conditions de la rétrocession et l'acte notarié pour parfaire le transfert à intervenir.

Résultat du vote	Pour	16	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

Annexe(s) : Projet de convention





SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE MENVILLE

Lotissement

« Le Hameau de Côte Vieille »



Convention de transfert dans le domaine public des ouvrages d'assainissement collectif et d'eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 031-200023596-20241128-BS_20241128_04E-DE



Entre les soussignés :

le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, représenté par Monsieur Sébastien VINCINI, Président, habilité à signer la présente convention suivant la délibération du Bureau Syndical en date du publiée le et transmise au contrôle de légalité le

ci après désigné « Réseau31 » d'une part ;

et

Madame Coralie SABATERY, Présidente de l'Association Syndicale Libre Hameau de Côte Vieille, adresse : 7 allée des Oiseaux, à MENVILLE (31)

ci-après désignée « Demandeur » d'autre part ;

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de transfert à Réseau 31, à titre gratuit des ouvrages d'assainissement du lotissement dénommé : « Le Hameau Côte Vieille » sis à Menville (31), lieu-dit « Lamaquo » d'une superficie de 32 900 m².

Cette convention est conclue amiablement.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les ouvrages sont :

- des réseaux d'eaux usées
- des réseaux d'eaux pluviales.

A ce titre, les ouvrages sont des biens immeubles.

La détermination précise des ouvrages est donnée par l'inventaire détaillé dressé contradictoirement comportant l'état des lieux tel qu'issu des contrôles et tests de conformité (annexe 1).

Les plans de récolement des ouvrages sont joints en annexe 2.

ARTICLE 3 - SITUATION CADASTRALE DES OUVRAGES

L'assiette des terrains destinée à ce transfert est définie et cadastrée selon le plan parcellaire et l'esquisse dressés par le Cabinet de géomètres-experts GE INFRA et annexé à la présente (annexe 3).

Elle est constituée des parcelles désignées ci-dessous :

Sectionn°.....	Affectation	Longueur (ml)	Superficie (m²)
	Eaux usées	656,50	
	Eaux pluviales	741,00	

ARTICLE 4 - VALORISATION FINANCIERE DU TRANSFERT DES OUVRAGES

Le transfert est réalisé à titre gratuit. Réseau 31 reconstituera de son propre chef la valeur comptable de ces immobilisations.



ARTICLE 5 – CONFORMITE DES OUVRAGES

Les rapports et les tests ont établi la conformité des ouvrages avec la réglementation en vigueur, dont les prescriptions techniques édictées par Réseau 31.

ARTICLE 6 – FRAIS LIES AU TRANSFERT

L'ensemble des frais inhérent à la demande de transfert des ouvrages est intégralement à la charge du Demandeur dont éventuellement (liste non exhaustive) :

- la production de documentations statutaires (K-bis, etc.),
- la production de documentations foncières (état hypothécaire, extrait cadastral, etc.),
- la production des contrôles et tests de conformité y compris en régie,
- les documents d'arpentage et les plans de parcelle à céder établis par géomètre,
- l'acte notarié de transfert, la servitude d'occupation, si besoin, et leurs publications.

Réseau 31 facturera au Demandeur les frais qu'il aurait éventuellement couverts.

ARTICLE 7 – DECLARATIONS DU DEMANDEUR

Le demandeur déclare en pleine connaissance :

- que les ouvrages transférés sont purgés de tous vices,
- renoncer aux éventuels droits qui peuvent grever les ouvrages notamment au regard des règles de droit privé propre aux lotissements (statuts de l'association, cahier des charges du lotissement, etc.)

ARTICLE 8 – PERFECTION DU TRANSFERT DES OUVRAGES

La délibération du Bureau Syndical de Réseau31 n° du
par laquelle l'offre du Demandeur est acceptée, détermine la formation d'une convention entre les parties et, en ce sens, est créatrice de droit.

Le transfert de propriété des ouvrages interviendra à la date de signature de la présente.

Dans le cas d'ouvrages situés sous un foncier de nature privée, le transfert sera acté par constitution de servitude conventionnelle notariée à titre gratuit enregistrée au service de publicité foncière afin qu'elle soit pleinement opposable aux tiers.

ARTICLE 9 – INSERTION DANS L'ACTE NOTARIE

La présente convention et ses annexes feront partie intégrante de l'acte notarié éventuel.

Fait à en 2 exemplaires originaux

A Toulouse, le
Pour Réseau31

A, le
Pour le Demandeur

Sébastien VINCINI

Président du Syndicat Mixte de l'Eau
et de l'Assainissement de Haute-Garonne

Coralie SABATERY

Présidente ASL Hameau de Côte Vieille

**FICHE DE SUIVI DES VALIDATIONS ET DOCUMENTS
 NECESSAIRES A LA RECEPTION
 D'UNE OPERATION GROUPEE (LOTISSEMENT)**

	NOM			
COMMUNE	31530 Menville			
Opération	Lotissement Hameau Côte Vieille	Adresse		
Caractéristiques	Lotissement regroupant 37 habitations individuelles, en moyenne de type 4 voire 5			
Maitre d'Ouvrage	SARL SATER	MiniParc Bât 1 voie n°2	31670	LABEGE
LMaitre d'Œuvre	GE-INFRA	174, Av.de St Exupéry	31400	TOULOUSE
Entreprise travaux				
ASL constituée le : 08/04/2021	Président : Mme SABATERY Coralie	7 allée des Oiseaux	31530	MENVILLE

Présentation globale de l'opération

Création d'un lotissement de 36 lots avec :

1. Assainissement Collectif
 - Réseau de collecte de 656,50 ml
 - 13 regards de visite
 - 36 boites de branchements

2. Eaux pluviales
 - Réseau de collecte de 741 ml
 - 24 regards de visite
 - 36 boites de branchements

	PIECE	DATE	COMMENTAIRE	Conforme
1	PV création assemblée ASL	20/04/2011		X
2	PV demande rétrocession	11/12/2020		X
3	Copie Statuts ASL	08/04/2021	Avec derniers membres du bureau élus	X
4	Acte Cession promoteur/ASL	29/02/2012		X
5	Déclaration achèvement travaux	18/02/2011		X
6	Plan Parcellaire	3/04/2011		X
7	Coupe type des voies	14/05/2024		X
8	Liste des travaux			
9	DOE Travaux			
10	Plans de recollement	3/04/2011		X
11	Passage caméra et essais	17/10/2022		X

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024 sur cet extrait est géré

ID : 031-200023596-20241128-BS_20241128_04E-DE



Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
MENVILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 15/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

COLOMIERS
BP20305 1 allée du GEVAUDAN Lundi
au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à
16H 31776
31776 COLOMIERS CEDEX
tél. 05 62 74 23 50 -fax 05 62 74 23 67
cdf.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

